Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15 JAN. 2014

Ministère Culture Communication

Direction générale de la création artistique

Affaire suivie par

Naïma ALIM
Poste

01 40 15 74 61
Référence

62, rue Beaubourg
75003 Paris France

Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

Note à l'attention des membres de la commission formation

Objet : Présentation du plan de formation-métiers 2014 de la Direction générale de la création artistique (DGCA)

Le programme de formation envisagé pour l'année 2014 s'inscrit dans la continuité de celui établi pour l'année 2013. L'offre proposée au catalogue DGCA, toujours en cours de structuration, s'enrichit progressivement. A l'exception du stage sur la gouvernance et le fonctionnement des EPCC, toutes les sessions programmées en 2014 portent sur de nouvelles thématiques. Une vingtaine de stages ou séminaires sont prévus avec une cible d'environ 400 stagiaires. Les moyens consacrés à la formation depuis deux ans se sont renforcés. Ce plan de formation 2014 a été approuvé à l'unanimité par le comité technique de la DGCA réuni le 8 janvier 2014.

Les orientations pluriannuelles en termes de formation dans le domaine de la création artistique s'articulent autour de deux axes :

- Développer les formations liées à l'évaluation des politiques culturelles ;
- Adapter les compétences suite aux évolutions du contexte d'intervention.

I) La mise en place de formations liées à l'évaluation des politiques culturelles

Deux types de cursus sont proposés dans ce cadre : le premier à destination des agents en charge de la tutelle des opérateurs de l'Etat, le second à destination des chargés de mission, des conseillers et des inspecteurs en charge du suivi et de l'évaluation des organismes subventionnés.

Pour le premier cursus, deux stages de formation technique seront organisés en 2014 à la demande des chargés de tutelle ; le contenu de ces stages sera élaboré avec le concours du bureau des opérateurs du secrétariat général.

- Modalités de décompte et de suivi des plafonds d'emplois des opérateurs de l'Etat : cette formation cible les chargés de tutelle de la DGCA ainsi que les gestionnaires RH au sein des ENSA. Elle sera l'occasion de définir les unités de mesure des effectifs (personne physique, ETP, ETPT) et de clarifier les éléments à prendre en compte dans les plafonds d'emplois.

- Refonte du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) : cette formation vise à accompagner les chargés de tutelle mais aussi les secrétaires généraux ou les directeurs administratifs et financiers des établissements publics dans la mise en œuvre de cette réforme.

Pour le second cursus, deux stages collectifs et un séminaire sont envisagés pour 2014.

- Analyse budgétaire et financière des entreprises culturelles : cette formation vise à acquérir les outils fondamentaux de lecture des comptes en vue de l'analyse budgétaire. Une session est spécifiquement mise en place à la demande de la DRAC Limousin pour une douzaine d'agents.

- Séminaire de formation relatif à l'expertise artistique : ce séminaire réunira les conseillers de la création en DRAC, les inspecteurs de la création ainsi que les agents des services métiers de la DGCA. Il fait suite à un premier volet organisé en 2009 « Les arts de la scène entre patrimoine et création ». Il s'agira de s'interroger notamment sur les nouveaux objets esthétiques, les nouvelles pratiques transdisciplinaires, et plus largement sur les critères de pertinence de l'évaluation et de l'expertise artistiques, d'un point de vue philosophique et critique plus qu'administratif.

- Outils et méthodes d'évaluation des politiques culturelles : la question de l'évaluation étant au cœur des réflexions sur la modernisation de l'action publique, il est indispensable de donner aux agents les outils nécessaires à la pratique de l'évaluation quantitative et qualitative leur permettant de mesurer la pertinence des moyens mis en œuvre au regard des objectifs poursuivis. Aussi la DGCA souhaite mettre en place en 2014 une formation dédiée à la question de l'évaluation des politiques en matière de création artistique.

II) L'adaptation des compétences suite aux évolutions du contexte d'intervention

L'enjeu est de renforcer l'expertise métier des agents de la DGCA et des DRAC en leur permettant de mieux appréhender les évolutions de leur secteur d'intervention. En 2014, l'accent sera mis sur les thématiques suivantes : évolution juridique, impact des politiques communautaires, impact du développement du numérique, nouvelles applications informatiques.

Quatre formations sont programmées dans la perspective du renforcement des connaissances juridiques relatives au domaine de la création.

L'EPCC en dix points : Ce stage présentera les grandes lignes relatives à la création, l'organisation et au fonctionnement d'un EPCC.

Gouvernance et fonctionnement des EPCC : Cette session vise à transmettre des informations pratiques et détaillées sur la gouvernance et le fonctionnement d'un EPCC et à repérer et à anticiper les difficultés auxquelles pourraient être confrontés ces établissements.

Économie du secteur musical : cette formation se fixe pour objectif de comprendre les enjeux liés à l'industrie du secteur musical, de connaître les différents métiers de ce secteur et leur cartographie à la fois dans le champ des musiques actuelles et de la musique classique.

Structuration de l'enseignement supérieur culture : il s'agira dans ce stage de situer l'impact de la réforme de l'enseignement supérieur dans le champ de l'enseignement supérieur culture

Deux stages sont prévus en 2014 pour appréhender les impacts des politiques communautaires sur les champs d'intervention de la DGCA :

La mobilité des artistes en Europe et à l'international : ce stage a pour objectif de donner aux agents le cadre réglementaire général relatif à la mobilité des artistes en Europe et de comprendre l'impact de cette mobilité en matière de droit du travail et droit social. Il s'agira également d'appréhender les impacts de la directive « services » sur la circulation des artistes en Europe.

Les politiques publiques d'accompagnement de projets européens et internationaux : acteurs et financements : à l'aune du programme « Europe culture 2014/2020 », cette formation vise à donner aux agents de la DGCA et des services déconcentrés les clés pour comprendre le fonctionnement des différents leviers de financement proposés comme les fonds structurels.

Pour mieux comprendre les impacts du numérique dans le secteur de la création trois sessions de formation d'une journée dédiée aux thématiques relatives à la création , la diffusion, l'action culturelle et les financements à l'ère numérique seront organisées dans le courant de l'année 2014 et animées par des professionnels du secteur.

Concernant les nouvelles applications informatiques métiers, le stage sur le 1 % artistique initialement prévu en 2013 est reporté en 2014 en raison des retards sur la livraison du logiciel. L'enjeu sera de former les agents en DRAC et dans les services à l'utilisation du logiciel de recherche et de gestion du 1 % artistique.

Outre les formations métiers collectives, le budget de formation prévoit également la prise en charge de formations métiers individuelles, dont le besoin a été identifié lors des entretiens de formation annuels. Des actions spécifiques de formation seront également organisées d'une part dans le cadre du plan d'action de prévention des risques psycho-sociaux à la direction générale suite au CHSCT d'administration centrale du 6 décembre dernier et d'autre part dans le cadre du déploiement de l'outil Chorus-DT (dématérialisation de l'instruction des ordres de mission).

Le budget formation alloué à la DGCA au titre de l'année 2014 est conforme à la demande et s'élève à 18 000€ en termes de crédits de formation et à 9 000€ pour la rémunération des formateurs internes et des experts intervenant ponctuellement.

Laurence TISON-VUILLAUME
Chef de service, adjointe au Directeur général de la création artistique

Laurence TISON-VUILLAUME